

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2000-2001

---

20 FEVRIER 2001

---

PROJET DE DECRET

RELATIF A LA PROMOTION DE LA SANTE DANS LA PRATIQUE DU SPORT,  
A L'INTERDICTION DU DOPAGE ET A SA PREVENTION  
EN COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT DE SEANCE

DEPOSE PAR MM. **CHERON, WAHL, DUPONT** ET MME **CORBISIER-HAGON**

---

(1) Voir Doc. n° 128 (2000-2001) n°s 1 à 3.

**Amendement n° 1**

A l'article 5, § 1<sup>er</sup>, alinéa 2, 1<sup>o</sup>, remplacer les mots :

« 1<sup>o</sup> la liste des indications et contre-indications spécifiques à la discipline sportive, »

par :

« 1<sup>o</sup> le relevé des recommandations générales et contre-indications spécifiques à la discipline sportive, »

*Justification*

Amendement technique justifié par l'adoption en commission d'un amendement à l'article 4 du projet de décret.

M. CHERON.  
J.-P. WAHL.  
Ch. DUPONT.  
A.-M. CORBISIER-HAGON.